



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2017-272

PUBLIÉ LE 3 AOÛT 2017

Sommaire

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-08-04-001 - Arrêté de délégation de signature de M. Pascal DE WILDE,
Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien : St-Antoine, Tenon, Rothschild,
Trousseau et La Roche-Guyon (6 pages) Page 3

75-2017-08-02-006 - Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R. 6147 du
code la santé publique - Hôpitaux universitaires Paris sud (10 pages) Page 10

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France et du département de Paris

75-2017-07-31-008 - Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts des
Entreprises de PARIS 10ème Nord (4 pages) Page 21

Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-08-04-001

Arrêté de délégation de signature de M. Pascal DE
WILDE, Directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est
Parisien : St-Antoine, Tenon, Rothschild, Trousseau et La
Roche-Guyon

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur du groupe hospitalier : Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté directeur n° 20122144-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'AP-HP,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeur n° 2013318-0006 modifié du 14 novembre 2013, fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du Centre de compétences et de services du système d'information "Patient",

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-09-001 du 9 mai 2016 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeur n° 75-2016-05-19-004 du 19 mai 2016 modifiant l'arrêté directeur n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à M. Renaud PELLÉ, directeur du groupe hospitalier adjoint et par ailleurs directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (chargé de l'informatique) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E) ;
- Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Finances) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe, chargée des achats et des prestations logistiques, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Achats et des Prestations Logistiques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n°2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.
- Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Ressources Humaines) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G) ;
- Mme Aude GOLSZTEJN, directrice adjointe, chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Qualité, de la Gestion des Risques et des relations avec les Usagers) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2) ;
- Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la Stratégie, des Affaires Médicales et de la Recherche) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et G) ;
- M. Alain LE HEN, directeur adjoint, chargé des investissements et des travaux, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des Investissements et Travaux) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;
- M. Stéphane LAFFON, directeur adjoint, chargé de l'organisation et des parcours des patients, à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de l'Organisation et des Parcours des Patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;
- Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;
- M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;
- Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par le directeur du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de M. Pierre-Yves ALLAIN, directeur adjoint chargé de l'informatique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Pierre MERLIN-CZARNIAK, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Pierre-Yves ALLAIN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et E).

En cas d'empêchement de Mme Solenne BARAT-CLERC, directrice adjointe chargée des affaires financières et du contrôle de gestion, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Pascal CUROT et Mme Joëlle SUC, attachés d'administration hospitalière principaux, M. Daniel FILSTEIN, Mme Nadège LAISMAN et M. Cédric RABERIN, attachés d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de Mme Solenne BARAT-CLERC, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeurial n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de Mme Geneviève CLOUARD, directrice adjointe chargée des achats et des prestations logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jean-Paul COUBARD, ingénieur en chef, Mme Maryse SEINTURIER et Mme Annie CHARRIER, attachées d'administration hospitalière principales, Mme Cécile MARCHAL, attachée d'administration hospitalière, Madame Sophie PINARD, adjointe des cadres hospitaliers (paragraphe C), Mme Sophie ISCH, attachée d'administration hospitalière, Mme Valérie PELLÉ, adjointe des cadres hospitaliers,

M. Fabrice BENIN, M. Emmanuel CLAUDIN, Mme Lydie MAUDIEU, Mme Valérie POIRIER-BURTIN, et M. Mathieu PROTEAU, techniciens supérieurs hospitaliers, M. David BORGAT, M. Frédéric FORTE, M. Daniel HAYOT, M. Yann LAZARDEUX et M. Jean-Philippe NEUVIALE, techniciens hospitaliers, Mme Véronique HOANG, adjointe administrative, M. Philippe VERDIER, maître ouvrier (paragraphe C alinéa 4), à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Geneviève CLOUARD et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

En cas d'empêchement de M. Patrick DELAMARE, coordonnateur général des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, Mme Pascale FRAISSE et Mme Brigitte PLAGÈS, directrices des soins, à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux.

En cas d'empêchement de Mme Gaïa GANS, directrice adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Héléne FAUSSER, directrice adjointe, Mme Christine CRESPO, Mme Sylvie FELDEN, Mme Solène LAMBERT et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Bruno BISIAUX et Mme Sophie NAVARRE, adjoints des cadres hospitaliers, Mme Marion NEVEU, chargée de missions, Mme Naïma BOUKELLAL, cadre de santé, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Gaïa GANS et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B et G).

En cas d'empêchement de Mme Aude GOLDSZTEJN, directrice adjointe chargée de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Lionel VIGOURT, chargé de missions, Mme Valérie DROUVOT, cadre de santé, Mme Dunia MUTABESHA-SCHITTULLI, ingénieure qualité, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Aude GOLDSZTEJN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : alinéa 1 et 2).

En cas d'empêchement de Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales et de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Julia SAUTEREY et Mme Anne VERGEAU, chargées de mission (paragraphe A et G), Mme Stéphanie THERY, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie GRÜNDLINGER et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et G) de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé.

En cas d'empêchement de M. Alain LE HEN, directeur adjoint chargé des investissements et des travaux, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Christophe DARRET, M. Jean-Christophe HONART, Mme Fanny LASSERRE et M. Arnaud VOGT, ingénieurs, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Alain LE HEN et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C).

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de Mme Marie-Pierre FEREC, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de Mme Françoise LIÉTARD, directrice du site Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Françoise LIÉTARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site de Rothschild.

En cas d'empêchement de M. Renaud PELLÉ, directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Geneviève CLOUARD et Mme Françoise LIÉTARD, directrices adjointes, M. Yves DUQUENNE, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur des sites Trousseau – La Roche-Guyon.
- Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Renaud PELLÉ a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

En cas d'empêchement de Mme Marie-Renée TOULLEC, directrice du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Renée TOULLEC a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Saint-Antoine :

Mme Catherine MACRI et M. Stéphane AUBERT, Directeurs au Siège mentionnés sur l'annexe 2 de l'arrêté directeur n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

M. Pierre-Yves ALLAIN, Mme Gaïa GANS et M. Stéphane LAFFON, directeurs adjoints, M. Patrick DELAMARE et Mme Caroline PICHON, coordonnateurs généraux des soins, Mme Ellen HERVE, directrice

IFSI, Mme Marie-Caroline DUGUEY, M. Arnaud VOGT, ingénieur, M. Franck FANTIN, ingénieur en organisation, Mme Hélène CLAVERIE, Mme Christine CRESPO, Mme Nadège LAISMAN et Mme Maryse SEINTURIER, attachées d'administration hospitalière.

Sites Rothschild - Trousseau :

Mme Dominique LELIÈVRE, directrice au Siège mentionnée sur l'arrêté directorial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Solenne BARAT-CLERC, Mme Geneviève CLOUARD, Mme Hélène FAUSSER, Mme Aude GOLDSZTEJN, directrice adjointe, Mme Brigitte PLAGÈS, directrice des soins, Mme Annie CHARRIER, Mme Solène LAMBERT, Mme Cécile MARCHAL et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sophia SEBILLE, cadre de santé, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation, M. Pascal PORET, technicien supérieur hospitalier.

Site La Roche-Guyon :

M. Gilles MACRE, adjoint des cadres hospitaliers, Mme Sandy THERON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, Mme Agnès MAIRE et Mme Odile RIVAT, cadres de santé.

Site Tenon :

M. Bernard BOCQUILLION et M. Charles MORVAN, directeurs au Siège, mentionnés sur l'arrêté directorial n° 75-2016-07-22-001 fixant la liste nominative des directeurs chargés de la garde administrative dans un groupe hospitalier, hôpital ne relevant pas d'un groupe hospitalier ou au Siège, sans y être affectés pour leurs fonctions principales.

Mme Julie GRÜNDLINGER, directrice adjointe, Mme Pascale FRAISSE, directrice des soins, M. Alain LE HEN, ingénieur général, M. André GUISTI, ingénieur principal, Mme Fanny LASSERRE et Mme Sophie SEGARD, ingénieurs biomédicaux, Mme Joëlle SUC, attachée d'administration hospitalière principale, M. Christian DENISE et M. Daniel FILSTEIN, attachés d'administration hospitalière, Mme Martine MECHICHE, cadre de santé, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier.

ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2017-05-02-001 du 02 mai 2017 est abrogé.

ARTICLE 8 :

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 4 août 2017

Pascal DE WILDE



Assistance publique – Hôpitaux de Paris

75-2017-08-02-006

Arrêté de délégation de signature pris au titre de l'article R.
6147 du code la santé publique - Hôpitaux universitaires
Paris sud

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, L. 6147-6, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et R. 6147-11,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directorial n° 20122114-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu les arrêtés de la Directrice générale du Centre national de gestion (CNG) en date du 31 juillet, 1^{er} et 8 août 2012 relatifs au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel des directeurs de groupes hospitaliers de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 2013318-0006 du 14 novembre 2013 fixant les matières déléguées par le directeur général de l'AP HP aux directeurs des groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre National de Gestion (CNG) en date du 7 novembre 2014 relatif au placement en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de Madame Elsa GENESTIER, en qualité de Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud,

Vu les arrêtés directoriaux N°2010-293DG, 2011-44DG, 2012-0042DG, 2012-0043DG, ANADDG 201301007, ANADDG 2013/060001 et ANADDG 2014/020006, ANADDG2014080005, ANADDG2014/12 0001, l'arrêté du CNG en date du 28 janvier 2015 nommant monsieur Vincent VAUCHEL, l'arrêté du CNG en date du 18 mars 2015 nommant madame Marion LOPEZ, ANADDG2015/03 007 portant affectation de cadres de direction au groupe hospitalier Antoine Béclère – Bicêtre – Paul Brousse, l'arrêté du CNG en date du 10 novembre 2015 nommant monsieur Denis DUCASSE.

ARRETE

ARTICLE 1 DÉLÉGATION GÉNÉRALE

1.1 DIRECTION DU GROUPE

Délégation générale de signature est donnée à **M. Denis DUCASSE**, Directeur du groupe hospitalier adjoint, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Antoine Bécère - Bicêtre - Paul Brousse, dans le champ d'attribution du Directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n° 2013318-0006.

1.2 DIRECTION DE SITE :

Délégation générale de signature est donnée à :

1.2.1 Site Antoine Bécère

Mme Marion LOPEZ, Directrice du site Antoine Bécère, à l'effet de signer pour ce site sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **Mme Marion LOPEZ**, Directrice du site Antoine Bécère, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-1 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Mme Marion LOPEZ** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Antoine Bécère, à :

- **M. Vincent VAUCHEL**, adjoint à la Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients
- **M. Olivier TRETON**, chargé des affaires générales et des droits des patients,
- **M. Florian DECOUSSER**, chargé de la qualité et gestion des risques.

1.2.2 Site Bicêtre

Mme Agnès LESAGE, Directrice du site Bicêtre, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directrice de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice du site Bicêtre, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-2 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **Mme Agnès LESAGE** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directrice du site Bicêtre, à :

- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable,
- **Mme Pascale ROCHER**, adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche.

1.2.3 Site Paul Brousse

M. Erik DOMAIN, Directeur du site Paul Brousse, à l'effet de signer pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006.

En cas d'empêchement de **M. Erik DOMAIN**, Directeur du site Paul Brousse, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 1-2-3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels **M. Erik DOMAIN** a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de Directeur du site Paul Brousse, à :

- **M. Richard FIZAINÉ**, adjoint au Directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable,
- **M. Jean François SICARD**, adjoint au Directeur chargé des ressources humaines.

ARTICLE 2 DÉLÉGATIONS SPÉCIFIQUES HORS ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 1 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions et énoncés dans l'arrêté n°20130318-0006, à :

- **M. Erik DOMAIN**, Directeur adjoint chargé des ressources humaines, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F4, G1, G2, G3, G 30, H et J1
- **Mme Marion LOPEZ**, Directrice adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B17, B18, F, G (à l'exclusion de G4, G5 et G6), H, I et J1
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et H1
- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, E, F5, G31, et H1
- **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, G3, G4, G5, G6, G28, H et J1,
- **Mme Marie Françoise DOVAL**, Coordonnatrice générale des soins, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B26, G1 et G2, G28, H2, H4, H5 et K1,
- **Mme Pauline LALANDE**, Directrice adjointe chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2.

En cas d'empêchement de **M. Erik DOMAIN**, Directeur adjoint chargé des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Jean François SICARD**, adjoint au Directeur chargé des ressources humaines pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, B, F4, G1 et G2
- **Mme Noémie MILLIASSEAU**, Référente RH site Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Fatima FRIJY**, Référente RH site Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **M. Denis GUITTEAUD**, Référent RH site Paul Brousse, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Muriane LOUIS THERESE**, Responsable gestion-paie Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **M. Léonard WENDLING**, Responsable du Département mouvements des personnels et suivi du budget pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B (à l'exclusion de B30 et B40), G1 et G2
- **Mme Nathalie CROQUELOIS**, Responsable de formation, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A et B-4 et B-26

En cas d'empêchement de **Mme Marion LOPEZ**, Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Vincent VAUCHEL**, adjoint à la Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6 et G8), H et I
- **M. Olivier TRETON**, chargé des affaires générales et des droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6 et G8) H et I
- **M. Florian DECOUSSER**, chargé de la qualité et gestion des risques, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6 et G8), H et I

- **Mme Fabienne CUMONT**, Chargée des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F, H (à l'exception de H5) et I
- **M. Pierre PERES**, Responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, F4, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6, G7, G8, G9, G31, G32) et H (à l'exclusion de H3)
- **Mme Ange-Marie HERRER**, Attachée d'administration hospitalière, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G9, G28, G29, G31, G32, et G35,
- **Mme Peggy GUEZ**, Adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe A, G (à l'exclusion de G3, G4, G5, G6, G7, G9, G31 et G32)
- **Mme. Esther BEAUDOIN**, Adjoint des cadres pour matières énoncées à l'article 1 paragraphe G31, G32 et G35

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Richard FIZAINE**, adjoint au Directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H1

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Stéphanie DEFRENNE**, adjointe au Directeur chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G31 et E
- **Mme Sophie DERAMAT**, adjointe au Directeur chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- **Mme. Nathalie PICQUET**, adjointe au Directeur chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe E
- **Rodolphe DINAY**, responsable du département sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **Jean-Jacques LEINGANG** chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **Charles CHAVANT**, chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5
- **Victor ALMEIDA**, chargé de sécurité pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe F5

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Pascale ROCHER**, adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, G28 et H
- **M. Benjamin PAULOT**, responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6 et H
- **Mme Maurine BROUARD**, responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G4, G5, G6, H2 et H3
- **M. François PINCHON**, responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H
- **Mme Pascale LECOINDRE**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Nathalie COULON**, responsable des admissions et frais de séjours à Paul Brousse pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Brigitte TENIN**, responsable des admissions, frais de séjours d'Antoine Béclère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Jacqueline NARDONE**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3

- **Mme Laurence HABERT**, responsable des traitements externes du site Antoine Bécère, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3
- **Mme Stéphanie DRELA**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe H2 et H3

En cas d'empêchement de **Mme Marie Françoise DOVAL**, Coordinatrice générale des soins, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Joseph LAZARE**, Directeur adjoint des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,
- **Mme Hadjila LEROUGE**, Directrice adjointe des soins pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe G1 et G2, H2, H5 et K1,

En cas d'empêchement de **Mme Pauline LALANDE**, Directrice adjointe chargée de la communication, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Charlotte HENRY**, adjointe à la Directrice chargée de la communication, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe J2

ARTICLE 3 DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE, FINANCIÈRE, D'INVESTISSEMENT, DE TRAVAUX MAINTENANCE, DE SÉCURITÉ ET DE PATRIMOINE (ARTICLE 1 PARAGRAPHE C DE L'ARRÊTÉ 20130318-0006 MODIFIÉ)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en sus des actes dont la signature lui est déléguée par ailleurs, tous les actes liés à ses fonctions, à :

En matière de contrats et de conventions

- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjointe chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **Mme Marion LOPEZ**, Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Stéphanie DEFRENNE**, adjointe au Directeur chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **Mme Sophie DERAMAT**, adjointe au Directeur chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4
- **Mme. Nathalie PICQUET**, adjointe au Directeur chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C3 et C4

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Richard FIZAINE**, adjoint au Directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Pascale ROCHER**, adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C3
- **M. Benjamin PAULOT**, responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
- **Mme Maurine BROUARD**, responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2
- **M. François PINCHON**, responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2

En cas d'empêchement de **Mme Marion LOPEZ**, Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Vincent VAUCHEL**, adjoint à la Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **M. Olivier TRETON**, chargé des affaires générales et des droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **M. Florian DECOUSSER**, chargé de la qualité et gestion des risques, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **M. Pierre PERES**, Responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme Ange-Marie HERRER**, Attachée d'administration hospitalière, pour matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1,
- **Mme Peggy GUEZ**, Adjointe au responsable du personnel médical du groupe hospitalier pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme. Esther BEAUDOIN**, adjoint des cadres pour matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1

En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales :

- **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C10
- **Mme Marion LOPEZ**, Directrice-adjointe chargée des affaires médicales, de la qualité – gestion des risques et des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4,
- **M. Erik DOMAIN**, directeur-adjoint chargé des ressources humaines pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C4,

En cas d'empêchement de **M. Guillaume ECKERLEIN**, Directeur-adjoint chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Richard FIZAINE**, adjoint au Directeur chargé de la logistique, des opérations, des achats et du développement durable, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C4, C5 et C9
- **M. Niccolo CURATOLO**, Pharmacien chargé des opérations, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme Laurence CHARTIER**, Responsable du Bureau de l'économat et des fournisseurs, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9
- **Mme Chrystelle DOLMEN**, Responsable du service achats du groupe hospitalier, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1 et C9

- **Mme. Iphana RHODE**, Responsable restauration Paul BROUSSE, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme Anne Claire HARDOUIN**, Responsable restauration Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1
- **Mme Virginie KERGUIGNAS**, Responsable Ecologie hospitalière, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1.

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, Ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services techniques, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Stéphanie DEFRENNE**, adjointe au Directeur chargée des équipements et du biomédical, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme Sophie DERAMAT**, adjointe au Directeur chargée des travaux, maintenance et sécurité, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10
- **Mme. Nathalie PICQUET**, adjointe au Directeur chargée des systèmes d'information, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C4, C5, C9 et C10

En cas d'empêchement de **Mme Agnès LESAGE**, Directrice adjoint chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **Mme Pascale ROCHER**, adjointe à la Directrice chargée des affaires financières, du contrôle de gestion et la recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, et C8
- **M. Benjamin PAULOT**, Responsable du service des finances, du budget et du contrôle de gestion, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **Mme Maurine BROUARD**, responsable de la Cellule recherche, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **M. François PINCHON**, Responsable des recettes, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C1, C2, C3, C5, C6, C7, et C8
- **Mme Maryse LE MEUR**, responsable de la régie du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10
- **Mme Laurence HABERT**, Responsable des traitements externes du site Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Nelly RIGOLE**, Responsable des régies des sites de Bicêtre et de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2, C5, C7, C8 et C10.
- **Mme Nathalie COULON**, responsable des admissions, frais de séjours et traitements externes du site de Paul Brousse, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Jacqueline NARDONE**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Brigitte TENIN** responsable des admissions et frais de séjours d'Antoine Béclère, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Pascale LECOINDRE** responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6
- **Mme Stéphanie DRELA**, responsable de services d'admissions, frais de séjours et traitements externes à Bicêtre, uniquement pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C5 et C6

En cas d'empêchement de **Mme Marion LOPEZ**, Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, ou en cas de vacance de ses fonctions délégation est donnée à :

- **M. Vincent VAUCHEL**, adjoint à la Directrice des affaires médicales, de la qualité-gestion des risques et droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- **M. Olivier TRETON**, chargé des affaires générales et des droits des patients, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4
- **M. Florian DECOUSSER**, chargé de la qualité et gestion des risques, pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2 et C4

- **Mme Fabienne CUMONT**, Chargée des relations avec les usagers pour les matières énoncées à l'article 1 paragraphe C2

ARTICLE 4 GARDE ADMINISTRATIVE

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté n°2013318-0006 pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative notamment ceux figurant au paragraphe H de l'article 1 à :

- L'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 1 à 3 du présent arrêté,
 - **Administrateurs de garde en premier**
 - Marie-Anne RUDER Directrice d'hôpital
 - Mme Florence FAVREL-FEUILLADE Directrice d'hôpital
 - Agnes LESAGE Directrice d'hôpital
 - VINCENT VAUCHEL Directeur d'hôpital
 - JEAN-FRANCOIS SICARD Directeur d'hôpital
 - RICHARD FIZAINÉ Directeur d'hôpital
 - GUILLAUME ECKERLEIN Directeur d'hôpital
 - MARION LOPEZ Directrice d'hôpital
 - ERIK DOMAIN Directeur d'hôpital
 - OLIVIER TRETON Directeur d'hôpital
 - **Administrateurs de garde en Deuxième**
 - Mme Michelle MONTEIL, Adjointe des cadres hospitaliers
 - Mme Cécile PIVERON, Adjointe des cadres hospitaliers
 - Mme Agnès WOELFFEL, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Fabienne GILBERT, Adjointe des cadres hospitaliers
 - M. Léonard WENDLING, Attaché d'Administration Hospitalière
 - Mme Béatrice THIMONIER, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Diane LEVY, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Isabelle ORENGA, Attachée principale d'Administration Hospitalière
 - Mme Catherine SUQUET, Cadre sup IDE
 - Mme Hadjila LEROUGE, Directrice des Soins
 - Mme Frédérique DUCHESNE, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Noémie MILLIASSEAU, Attachée d'Administration Hospitalière
 - M. François PINCHON, Attaché d'Administration Hospitalière
 - M. Jean-Pierre CARLIER, Attaché d'Administration Hospitalière
 - Mme Muriane LOUIS-THERESE, Adjointe des cadres hospitaliers
 - Mme Fatima FRIJY, Attachée d'Administration Hospitalière
 - M. Denis GUITTEAUD, Attaché d'Administration Hospitalière
 - M. Pierre PERES, Attaché d'Administration Hospitalière
 - Mme Maurine BROUARD, Attachée d'Administration Hospitalière
 - Mme Fabienne CUMONT, Attachée d'Administration Hospitalière
 - M. Clément PINEAU, Attachée d'Administration Hospitalière

ARTICLE 5 ABROGATION

L'arrêté n° 75-2016-05-17-015. HUPS de délégation de signature du 17 mai 2016 est abrogé.

ARTICLE 6 EXÉCUTION

La Directrice des Hôpitaux Universitaires Paris - Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Kremlin Bicêtre, le 02/08/2017

Elsa GENESTIER
Directrice du Groupement Hospitalier Universitaire Paris-Sud


Elsa GENESTIER
Directrice des Hôpitaux universitaires
Paris-Sud

Direction régionale des finances publiques d'Ile de France
et du département de Paris

75-2017-07-31-008

Arrêté portant délégation de signature - Service des Impôts
des Entreprises de PARIS 10ème Nord



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ÎLE-DE-FRANCE
ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

POLES DE GESTION FISCALE

SIE Paris 10^{ème} Nord
5 Cité Paradis
75475 Paris Cedex 10

Délégation de signature

Le comptable, Monsieur Alain BLANCHON, responsable du service des impôts des entreprises (SIE) de Paris 10^{ème} Nord ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée :

- à Madame PIRLOT DE CORBION Nadine, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 10^{ème} Nord ;

- à Mme LE CAM Solenn, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjointe ;

- à Mme SCARBONCHI Brigitte, inspectrice des finances publiques, en l'absence du comptable et de son adjointe ;

à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit d'impôt, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. BELLENCONTRE Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €	15 000 €
Mme BRIDOUX Coralie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme BUTEL Régine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CASSARD Lauriane	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme CHABROL Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ETIENNE Dominique	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme EVAN Marie-Claire	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme ROLFO Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M KIROUAC Arnaud	Agent des finances publiques	2000 €	2000 €
M. AUDOIN François	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €
Mme BALESTIE Catherine	Agente principale des finances publiques	2 000 €	2 000 €
M. KIROUAC Arnaud	Agent principal des finances publiques	2000 €	2000 €
M. PREDALLE Julien	Agent principal des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénoms des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
M. BELLENCONTRE Hervé	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Mme CAURETTE-PHILIPPON Corinne	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Mme BRIDOUX Coralie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
Mme BUTEL Régine	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme CASSARD Lauriane	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme CHABROL Marie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €
M. DELLIS Daniel	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme DUCTEIL Marie-Paule	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme ETIENNE Dominique	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
Mme EVAN Marie-Claire	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M. MANGIONE Stéphane	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Mme ROLFO Michèle	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €
M KIROUAC Arnaud	Agent des finances publiques	2000 €
M. AUDOIN François	Agent principal des finances publiques	2 000 €
Mme BALESTIE Catherine	Agente principale des finances publiques	2 000 €
M. KIROUAC Arnaud	Agent principal des finances publiques	2000 €
M. PREDALLE Julien	Agent principal des finances publiques	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 31 juillet 2017,

Le chef de service comptable,
Responsable du service des impôts des entreprises



Alain BLANCHON